

VENDREDI 8 MAI 2026

RE FAST OCCITANIE - TOULOUSE BALMA

# REGIONALE D'ELEVAGE



JUGE : MR DUSAN BELCEVIC

*Shining Field Kennel*

PASSAGE DU TAN

Tombola avec de nombreux  
lots à gagner

*Inscriptions sur  
[www.cedia.fr](http://www.cedia.fr)*

STADE LATÉCOÈRE | AVENUE DE LA PLAINE - 31130 BALMA  
SORTIE ROCADÉ N°16  
EXPOSITION EN EXTERIEUR

Agrion



BBB  
BONNE BEAUTE BREVETEE



Design by KONG



KONG

WIPS

# MERCI À TOUS NOS SPONSORS

**alleva**  
Inspired by Nature

VOTRE ANIMALERIE EN LIGNE  
**WIPs**  
west indies pet shop  
[www.wipshop.fr](http://www.wipshop.fr)



Design by **KONG**

LE COIN CANIN   
**KONG** 



**Agria** 



# LE MOT DU DELEGUE

Chers exposants, passionnés et amis de la race,

C'est avec une grande fierté que je vous souhaite la bienvenue à cette Régionale d'Élevage FAST Occitanie 2026, au cœur de notre belle région.

Nous avons l'honneur d'accueillir aujourd'hui Mr Dusan BELCEVIC, juge FCI et éleveur reconnu de la race, dont la présence apporte à cette édition tout son prestige. Son expérience, son expertise et sa parfaite connaissance de l'American Staffordshire Terrier feront de cette journée un rendez-vous de grande qualité.

Je suis particulièrement heureuse de voir réunis autant de passionnés, d'éleveurs et d'amoureux de l'American Staffordshire Terrier, venus partager ensemble cette passion qui nous unit.

Au-delà de la compétition, cette journée est aussi celle de la convivialité, des échanges et du plaisir d'être réunis autour de notre race. C'est cet esprit de famille qui rend nos événements si précieux.

Merci à tous ceux qui ont contribué à la réussite de cette manifestation : bénévoles, partenaires, membres du FAST, exposants et bien sûr sans oublier la Canine Territoriale de la Haute Garonne qui nous prête gracieusement ce magnifique lieu pour notre Régionale.

Je vous souhaite une excellente journée, riche en émotions et en beaux souvenirs.

Vive l'American Staffordshire Terrier, vive le FAST, et bienvenue à Mr Dusan Belcevic !

Annabelle Cadiou  
Déléguée FAST Région Occitanie  
Vice-Présidente FAST

## PROGRAMME DE LA JOURNÉE

**12h45** : Accueil des exposants et contrôle vétérinaire

**13h30** : Début des Jugements

**Après les jugements des classes** : Pause Apéro / Goûter

Passages des TAN

Tombola

**A l'issue** : Best In Show

**Juge** : M. Dusan BELCEVIC

**Juge confirmations et TAN** : Mme Annabelle CADIOU

**Référent bien-être animal** : Annabelle CADIOU

R.E. FAST ▶ Balma vendredi 8 mai 2026

# DOTATIONS

## Mme Annabelle CADIOU et M. Sébastien LIESTAL

Elevage "BURNING STAFF"

offrent 1 trophée pour le BOS,

1 bouteille de rhum arrangé pour les BOB, BOS, la tombola et pour l'apéro/goûter

## M. Daniel POPESCU

Elevage "TEXAS RASCALS KENNEL"

offre 1 trophée pour le Meilleur Jeune et 1 grand coussin moelleux pour le Meilleur Espoir ainsi qu'un tapis rafraîchissant

## M. Régis LEFFEYRE

Elevage "BONETHUG AMSTAFF"

offre 1 trophée pour le BOB

## Mme Annabelle CADIOU

DELEGUEE FAST OCCITANIE

offre pour la Tombola : 2 paniers garnis, 4 laisses, 2 bouteilles de vin, 1 fontaine à eau, ainsi qu'un 1 porte-gamelles avec ses 2 gamelles

mais aussi : 1 coussin moelleux pour le Meilleur Vétérain

7 jouets pour les Babys et Puppys

et 5 pots de friandises, 5 brassards Royal Canin et 1 pochette à friandises Royal Canin

## M. Alex FAYE

offre 1 trophée pour le Meilleur Champion

## M. Maël BEVIS

offre 1 trophée pour le Meilleur Vétérain

## Mme MEZQUIDA Catherine

Elevage "DREAMCLASS"

offre 1 laisse d'exposition au Meilleur Baby et 1 laisse d'exposition au Meilleur Puppy

## Mme Audrey KOHL

Société "SECRET BLACK MOON"

offre 1 rosette pour le "coup de coeur" du Juge et les cadres des rosettes des Meilleurs Baby et Puppy

## La société "Les Laisses du Bois des Amazones"

offre 1 laisse turquoise cristal et 1 laisse Bleue cristal

## Mme Laura MOUREU-LARRANG

Elevage "THORESTEEL"

offre 1 gilet de sauvetage et 1 jeu d'éveil

## Mme Myriam DEPUYDT

Elevage "DE LA SACOTTE"

offre 2 petits sacs de croquettes

## Mme Caroline SALVAN et M. Jean-Philippe ALVES

Elevage "LITTLE GOLDFLOWER"

offrent 1 sac de croquettes Purina Pro Plan, 1 jouet lanceur de balle et 1 jouet "os à mâcher"

## M. Théo LIESTAL

offre 1 grand cadre avec un dessin d'Amstaff

## M. Cédric JACQUEMONT

Elevage "OF WALKER RED"

offre 1 cage pour les BOB et BOS

## M. Daniel JOUIN

offre 1 cafetière Dolce Gusto pour la tombola

## Nos PARTENAIRES vous offrent :

### AGRIA offre :

6 lots comprenant 1 sac, 1 plaid et 1 thermomètre

### ALLEVA offre :

1 coupe et 1 sac de croquettes pour les meilleurs Baby, Femelle Adulte et Vétérain  
1 grande coupe et 1 grand sac de croquettes pour le Best Of Breed

### AZUREAW offre :

1 laisse pour le BOB et le BOS, 1 pochette de rangement, 3 broches et 1 brassard porte-numéros

### BBD offre :

2 Vet Bed, 5 tour de cou, 1 brassard et 14 friandises et offre 10% de réduction aux adhérents pour tout achat

### BIOGANCE offre :

3 échantillons de 15 ml de shampooing 2 en 1, 3 échantillons de 30 ml de shampooing chiot, 3 stylos promotionnels, 3 sacs Biogance intissés biodégradable, 3 clefs USB, 3 shampooings universel organissime, 3 bons d'achats et 20 bons de réductions et aux participants de l'évènement une remise de -20 % pour tout achat

### DESIGN BY HOW offre :

1 bon d'achat de 30 euros valable pour un montage de son choix aux BOB et BOS et 1 bon valable pour un montage sur fond unique à tous les meilleur et offre 10% de réduction aux adhérents pour toute 1ère commande chaque année

### La COMPAGNIE DES CROQUETTES offre :

1 flot ou 1 coupe et 1 sac de croquettes pour les meilleurs : Puppy, Jeune, Mâle Adulte et Champion  
1 grande coupe et 1 grand sac de croquettes pour le Best Opposite Sexe

### LE COIN CANIN / KONG offre :

3 jouets

### SUBLIM NAT offre :

des décapsuleurs personnalisés pour la Régionale à chaque propriétaire ainsi qu'aux juges et offre 10% de réduction aux adhérents pour tout achat

### WIPS offre :

1 chèque d'une valeur de 50 euros au délégué pour l'organisation de sa Régionale

---

## Le Club de race

### FRANCE AMERICAN STAFFORDSHIRE TERRIER

#### offre :

une rosette aux 4ers chiens des classes d'engagement  
1 rosette encadrée pour les BOB et BOS  
1 rosette aux Meilleurs Baby, Puppy, Espoir, Jeune, Champion et Vétérain  
une coupe ou un flot aux meilleurs paire, couple, lot d'affixe et lot de reproducteur  
une coupe ou un flot à tous les participants du Junior Handling  
un flot aux chiens ayant réussi l'épreuve du TAN

# FRANCE AMERICAN STAFFORDSHIRE TERRIER

## REGLEMENT TOP AMSTAFF

Le **TOP AMSTAFF du Club F.A.S.T.** est un classement annuel du meilleur American Staffordshire Terrier (mâles et femelles confondus), qui se décline en 3 catégories :

- TOP AMSTAFF JEUNE      - TOP AMSTAFF ADULTE      - TOP AMSTAFF VETERAN

Les **3 vainqueurs** se verront remettre un cadeau, ainsi qu'un engagement offert lors de la Nationale d'Elevage de l'année et valable pour l'année suivante. Chaque chien remplissant les conditions ci-dessous, se verra attribuer un nombre de points selon leurs résultats durant l'année en cours.

**Pour être éligible à ce classement, il faudra obligatoirement remplir les conditions suivantes :**

- être adhérent au Club FAST et à jour de sa cotisation
- avoir fait pratiquer et enregistrer : les tests ataxie, ALPP et dysplasie coxo-fémorale pour les adultes, les test Ataxie et ALPP pour les jeunes et le test Ataxie pour les Vétéran
- que le chien soit identifié génétiquement
- que le chien ait passé le TAN avec succès

**Les expositions prises en compte sont :**

- les REGIONALES D'ELEVAGE organisées par le club
- les SPECIALES DE RACE organisées en expositions nationales ou internationales en France
- la NATIONALE d'ELEVAGE du Club

**Attribution des points de manière suivante :**

|                                       |           |  |                |           |
|---------------------------------------|-----------|--|----------------|-----------|
| BEST IN SHOW (B.I.S.)                 | 20 points |  | C.A.C.S. - J   | 04 points |
| MEILLEUR DE GROUPE 3 (BOG 3)          | 10 points |  | C.A.C.S. - V   | 04 points |
| MEILLEUR DE RACE (B.O.B. ou B.I.S.S.) | 06 points |  | R.C.A.C.S.     | 02 points |
| MEILLEUR DE SEXE OPPOSE (B.O.S.)      | 04 points |  | 1er Excellent  | 04 points |
| MEILLEUR JEUNE                        | 04 points |  | 2ème Excellent | 03 points |
| MEILLEUR VETERAN                      | 04 points |  | 3ème Excellent | 02 points |
| C.A.C.S.                              | 04 points |  | 4ème Excellent | 01 point  |

Les mêmes résultats ci-dessus mentionnés mais obtenus en Nationale d'Elevage rapportent une majoration de 02 points, quelque soit la catégorie.

*L'attribution du qualificatif "Très bon", même classé, ne peut donner droit à l'obtention de points.*

**LE CALCUL DES POINTS SERA EFFECTUE AUTOMATIQUEMENT PAR LE CLUB FAST**

Pour tout renseignement, merci de contacter Mme Catherine MEZQUIDA, [fast.mezquida@gmail.com](mailto:fast.mezquida@gmail.com)

Mme MEZQUIDA Catherine  
Secrétaire F.A.S.T.  
Responsable Commission Juges/Expos F.A.S.T.

# REGLEMENT DE L'EXPOSITION REGIONALE D'ELEVAGE FAST

## Article A - 1 : LIEU, DATES

L'exposition se tiendra au stade Latécoère, avenue de la Plaine, 31130 BALMA, le 08 mai 2026.

## Article A - 2 : ARRIVEE ET JUGEMENTS

L'accès de l'exposition est ouvert aux chiens à partir de 13 heures 00. Les jugements commenceront à 13 heures 30 et pourront être interrompus pour le déjeuner.

## Article A - 3 : LOGEMENT

L'exposition se fera sans mise à disposition de cages individuelles.

## Article A - 4 : SORTIE DES CHIENS

La sortie des chiens s'effectuera après les jugements individuels.

## Article A - 5 : SERVICE VETERINAIRE

Le service vétérinaire sera assuré par un Docteur Vétérinaire qui a tous pouvoirs pour se prononcer sur l'acceptation, le refus ou le renvoi, tant à l'entrée, qu'au cours de l'exposition. La décision du service vétérinaire est sans appel. En cas de refus d'accès par le service vétérinaire, le montant de l'engagement reste acquis à la société organisatrice.

## Article A - 6 : TOILETTAGE

Il est interdit de préparer le chien dans le hall de l'exposition en utilisant des substances ou un quelconque matériel. Seul l'usage du peigne ou de la brosse est autorisé. Il est interdit de traiter la robe, la peau ou la truffe avec quoi que ce soit qui en modifie la structure, la couleur ou la forme.

## Article A - 7 : PRESENTAGE

Il est interdit de laisser un chien attaché sur la table de toilette plus longtemps que ne l'exige sa préparation (interdiction d'utiliser des potences). Lors de la présentation du chien sur le ring, le « double Handling », est interdit. Personne ne peut, à l'extérieur du ring, appeler ou exciter le chien avec tout objet, sifflet ou autre gesticulation. Le juge est chargé de faire respecter cette règle soit par le commissaire de ring soit par les organisateurs de l'exposition. Il pourra, en cas de non-respect, disqualifier le chien et consigner le motif sur son carnet de juge.

## Article A - 8 : ANNULATION

En cas d'impossibilité d'ouvrir l'exposition pour des raisons majeures, indépendantes de la volonté des organisateurs, les droits d'engagements ne seront pas remboursés intégralement, attendu que l'Association organisatrice devra couvrir les frais d'organisation qu'elle a engagés.

## Article A - 9 : ENGAGEMENTS

Les chiens doivent être la propriété de l'exposant et peuvent être présentés par toute personne de son choix, à l'exception de celles qui sont sous le coup d'une sanction d'exclusion des manifestations canines. Seront refusés :

a) Les engagements « au poteau » le jour de l'exposition, sauf les omissions ou erreurs d'information, les TAN, Confirmations, junior handling et inscription des lots, paires et couples

b) Toutes modifications ou inscriptions dans d'autres classes, intervenant le jour de l'exposition, exception faite pour les classes d'Affixe et Classe de Reproducteurs, ou en cas d'erreur de transcription de l'organisation. L'engagement simultané d'un chien dans plusieurs classes est interdit. En cas d'engagement de plusieurs chiens, le droit d'engagement du 1er chien est indiqué catalogue compris (papier ou online). Pour les engagements en Groupe ou Classe d'Affixe et Classe de Reproducteurs, le droit d'engagement est fixé par l'organisateur pour au minimum 3 chiens engagés qui devront préalablement être inscrits dans une classe individuelle et en avoir acquitté le montant. L'exposant imprimera son attestation d'engagement par Internet ou recevra de l'organisateur un accusé de réception ; ces documents devront être présentés à l'entrée de l'exposition.

*Sont considérées comme classes individuelles, les classes Intermédiaire, Ouverte, Travail, Jeune, Champion, Puppy, Baby et Vétéran.*

## Article A - 10 : ON PEUT ENGAGER DANS LES CLASSES CI-APRES

**CLASSE INTERMEDIAIRE** (donnant droit à l'attribution du CACS en concurrence avec la classe ouverte et la classe travail) Pour les chiens âgés de quinze à vingt-quatre mois. **La date de prise en compte pour déterminer l'âge est le jour même où le chien est exposé**

**CLASSE OUVERTE** (donnant droit à l'attribution du CACS en concurrence avec la classe intermédiaire et la classe travail) Pour les chiens âgés de quinze mois minimum. **La date de prise en compte pour déterminer l'âge est le jour même où le chien est exposé.**

**CLASSE TRAVAIL** (donnant droit à l'attribution du CACS en concurrence avec la classe intermédiaire et la classe ouverte) Pour les chiens âgés de quinze mois minimum, et titulaires de l'attestation permettant l'engagement en classe travail délivrée par la SCC. (photocopie à joindre à la feuille d'engagement). **La date de prise en compte pour déterminer l'âge est le jour même où le chien est exposé.** La récompense doit

être obtenue avant la dernière date de clôture des engagements à l'exposition.

**L'engagement en classe «travail» pour les disciplines olfactives** est autorisé pour la race American Staffordshire Terrier.

Date et lieu de l'épreuve où le chien a obtenu un brevet de recherche utilitaire. Les chiens du 3ème groupe peuvent être présentés en classe travail après avoir donné satisfaction à au moins une épreuve validée par le club de race.

**CLASSE BABY** 4 à 6 mois et à jour des vaccinations préconisées. **La date de prise en compte pour déterminer l'âge est le jour même où le chien est exposé.** Le juge formule une appréciation sur le chien (par ordre décroissant : Très Prometteur - Prometteur - Assez Prometteur - Suffisant - Insuffisant. Elle donne lieu à un classement sous réserve de l'obtention du qualificatif Très prometteur et peut faire l'objet d'une désignation de « Meilleur Baby » de race, du groupe, du jour...

**CLASSE PUPPY** 6 à 9 mois et à jour des vaccinations obligatoires. **La date de prise en compte pour déterminer l'âge est le jour même où le chien est exposé.** Le juge formule une appréciation sur le chien (par ordre décroissant : Très Prometteur - Prometteur - Assez Prometteur - Suffisant - Insuffisant. Elle donne lieu à un classement sous réserve de l'obtention du qualificatif Très prometteur et peut faire l'objet d'une désignation de « Meilleur Puppy » de race, du groupe, du jour...

**CLASSE JEUNE (obligatoire)**- Pour tous les chiens âgés de 9 à 18 mois. **La date de prise en compte pour déterminer l'âge est le jour même où le chien est exposé.** Cette classe peut donner droit à l'attribution du qualificatif Excellent mais non au CACS.

**CLASSE CHAMPION (obligatoire)**- Réservée exclusivement aux chiens déclarés champions Nationaux des Pays Membres de la FCI - et Champions Internationaux de la FCI (préciser la date d'homologation) âgés de 15 mois minimum. **La date de prise en compte pour déterminer l'âge est le jour même où le chien est exposé.** Le titre de Champion doit être homologué au plus tard à la date fixée pour la clôture des engagements à la manifestation. Cette classe ne donne pas droit à l'attribution du CACS.

**CLASSE VETERAN (obligatoire)** à partir de 8 ans Cette classe donne droit à l'attribution d'un qualificatif et à un classement mais ne donne pas droit à l'attribution du CACS.

Pour être inscrit dans les classes ci-dessous, le chien doit également concourir, à titre individuel.

**CLASSE COUPLE (facultative)** (Classe pouvant être constituée au poteau) Pour deux chiens de même race ou variété, de sexes différents, appartenant au même propriétaire.

**CLASSE PAIRE (facultative)** (Classe pouvant être constituée au poteau) Pour deux chiens de même race ou variété, de même sexe, appartenant au même propriétaire. Les classes de Couple, Paire doivent, si possible, être présentées sur le ring d'honneur par un seul conducteur.

**LOT d'AFFIXE** (Classe pouvant être constituée au poteau) Comporte de 3 à 5 chiens de même race et variété, sans distinction de sexe, né chez le même producteur, mais pouvant appartenir à plusieurs exposants différents. Le classement, basé sur l'homogénéité du type, sera fait par un juge unique sur le ring d'honneur. Le vainqueur de cette classe ne pourra participer au Concours Général Agricole que si chaque sujet présenté de la classe sera âgé d'au moins 1 an le jour dudit Concours.

**LOT de REPRODUCTEURS** (Classe pouvant être constituée au poteau) Comporte 1 reproducteur (mâle ou femelle) présenté avec de 3 à 5 de ses descendants au 1er degré, pouvant être né chez des producteurs différents et pouvant appartenir à plusieurs exposants différents. Le classement, basé sur l'homogénéité du type, sera fait par un juge unique sur le ring d'honneur. Le vainqueur de cette classe ne pourra participer au Concours Général Agricole que si chaque sujet présenté de la classe sera âgé d'au moins 1 an le jour dudit Concours.

**Autre catégorie :**

**Chien « ne concourant pas » :**

Pour tout chien âgé de 4 mois minimum, titulaire d'un document d'origine LOF ou inscrit à un livre reconnu FCI et possédant un carnet de santé à jour. Ce chien figure au catalogue, mais ne participe à aucun jugement de l'exposition. Il accompagne obligatoirement un ou plusieurs autres chiens déjà inscrits en classe individuelle (hormis ceux appartenant aux organisateurs de l'exposition)

## Article A - 11 : REGLEMENT DES ENGAGEMENTS

Le montant des engagements doit être réglé :

- Au moyen d'un titre de paiement à l'ordre de F.A.S.T. adressé par voie postale à l'organisateur en même temps que la feuille d'engagement.
- Par prélèvement CB si l'engagement est fait par la voie Internet.

## Article A - 12 : CLOTURE DES ENGAGEMENTS

La clôture des engagements est fixée par les organisateurs. Tout engagement matériel effectué après la date fixée par les organisateurs (date de réception) sera refusé et remboursé sous déduction d'une somme de 10% pour frais de secrétariat.

## Article A - 13 : REFUS OU EXCLUSIONS

1. Des engagements : L'association organisatrice se réserve le droit de refuser tous engagements qu'elle croirait ne pas devoir admettre, sans préciser le motif, et de les rembourser même après les avoir acceptés.

2. Des chiens à leur entrée ou en cours d'exposition :

- a) ceux refusés par le Service Vétérinaire
- b) ceux qui auraient été substitués aux chiens réellement engagés
- c) Dans ces deux cas les engagements ne seront pas remboursés
- d) Chiens non engagés par l'exposant dont l'entrée dans l'enceinte de l'exposition est formellement interdite.
- e) Ceux dont l'engagement « au poteau » serait demandé.

## Article A - 14 : JUGEMENTS

Les juges officiels seuls sous leur responsabilité personnelle. Ils peuvent être assistés dans leur ring d'un secrétaire, d'un assesseur, d'un commissaire de ring et si besoin est d'un interprète (fonctions qui ne peuvent en aucun cas être tenues par un juge qualifié ou stagiaire, ou un expert-confirmateur de la race considérée). Un juge défaillant peut être remplacé par tout autre juge qualifié pour la même race. Un deuxième juge sera désigné si le nombre d'engagements dépasse 80 chiens y compris les confirmations. Les jugements sont sans appel et définitifs dès que prononcés. Les chiens peureux ou agressifs seront disqualifiés. Les chiens absents au moment du jugement ne seront pas classés, mais le juge a la faculté de les examiner, de leur attribuer un qualificatif officiel sans les classer. Lorsque le coup de feu est obligatoire, celui-ci doit être tiré à l'extérieur du hall.

## Article A - 15 : QUALIFICATIFS

Les juges attribueront, selon la valeur du chien, l'un des qualificatifs dont la définition est la suivante :

**EXCELLENT** - ne doit être attribué qu'à un chien se rapprochant de très près du standard idéal de la race, présenté en parfaite condition, donnant une impression d'ensemble harmonieux et présentant un tempérament équilibré, ayant « de la classe » et une allure brillante. La supériorité de ses qualités vis-à-vis de la race permettra d'ignorer quelques petites imperfections mais il possèdera les caractéristiques typiques de son sexe.

**TRES BON** - ne sera attribué qu'à un chien parfaitement typé, équilibré dans ses proportions et en condition correcte. Il lui sera toléré quelques défauts véniels, mais non morphologiques. Ce qualificatif ne peut récompenser qu'un chien de qualité.

**BON** - doit être attribué à un chien possédant les caractéristiques de la race mais accusant des défauts, à condition que ceux-ci ne soient pas rédhibitoires.

**SUFFISANT** - est à attribuer à un chien suffisamment typé, sans qualités notables ou pas en condition optimale.

**DISQUALIFIE** - Le sujet ne correspond pas au type requis par le Standard. Il est « non confirmable » pour des raisons morphologiques ou comportementales. La raison pour laquelle il reçoit ce qualificatif doit être mentionnée sur le rapport du juge.

Les chiens ne pouvant prétendre à l'un des qualificatifs ci-dessus ne pourront pas rester dans le ring et se verront octroyer le qualificatif suivant :

**NE PEUT ETRE JUGE** : ce qualificatif est attribué à un chien dont l'attitude sur le ring rend impossible toute appréciation du mouvement et des allures. Il s'applique également à un chien qui refuse de se laisser examiner par le juge, rendant impossible l'évaluation de la denture, de l'anatomie et de la structure, de la queue ou des testicules. Sont également concernés les chiens chez lesquels le juge détecte des traces d'opérations ou de traitements destinés à le tromper. Ce qualificatif est également valable lorsque le juge a de fortes raisons de penser que des opérations ont été pratiquées, visant à corriger la condition originale du chien ou ses caractéristiques (paupière, oreille, queue). La raison pour laquelle un chien reçoit ce qualificatif doit être mentionnée sur le rapport du juge.

Dans chaque classe, les quatre meilleurs chiens seront classés, les autres, s'ils le méritent, recevront un qualificatif sans classement. Le 1er prix ne pourra être décerné qu'à un chien ayant obtenu au moins le qualificatif TRES BON (les chiens qualifiés BON ou SUFFISANT ne pourront prétendre à un classement).

## Article A - 16 : C.A.C.S.

Le CACS ne peut être accordé qu'à un chien classé 1er EXCELLENT en classe Intermédiaire, en classe Ouverte ou en classe Travail, à condition qu'il soit de mérite exceptionnel. Cette récompense n'accompagne pas

automatiquement la première place. Les juges font des propositions de CACS d'après les mérites absolus des chiens sans avoir à vérifier si ceux-ci remplissent les conditions d'âge et d'inscription à un Livre d'Origine reconnu. Il appartient à la SCC de s'assurer pour l'homologation du CACS que les chiens satisfont aux conditions imposées. Si le chien classé 2ème est de qualité équivalente à celui ayant obtenu le CACS, il peut lui être accordé la RCACS.

La RCACS peut être convertie en CACS si le chien proposé pour le CACS ne peut prétendre à l'homologation de cette récompense en raison de son âge ou de ses origines.

Les CACS ne sont valables qu'après leur homologation par la SCC.

## Article A - 17 : RECLAMATIONS

Toutes réclamations fondées sur ce présent règlement, à l'exception de celles concernant les jugements, attendu que ceux-ci sont sans appel, devront être formulées par écrit dans l'heure de l'événement qui les aura motivées et être accompagnées d'une caution du montant équivalent à trois fois le prix pour l'engagement du premier chien à la manifestation. Cette caution restera acquise à la société organisatrice si, après examen des réclamations, celles-ci sont reconnues sans fondement par les instances compétentes.

## Article A - 18 : SANCTIONS

Pourront être exclus temporairement ou définitivement des expositions et concours organisés par la Société Centrale Canine, avec extension possible aux manifestations organisées par les associations affiliées :

- Ceux qui auront fait une fausse déclaration.
- Ceux qui auront fait subir à leur chien toute opération susceptible de tromper sur la qualité de celui-ci.
- Ceux qui, par leur langage, leurs écrits, leurs actes, nuiraient au succès de l'exposition ou porteraient atteinte au prestige des juges, des membres de la société organisatrice ou des vétérinaires de service.
- Ceux qui auront introduit un chien non engagé ou remplacé un chien engagé par un autre.

Les sanctions seront prononcées conformément aux articles 30 à 36 du Règlement Intérieur de la Société Centrale Canine.

## Article A - 19 : CONFIRMATION

La prise en compte de toute demande exigera que le dépôt des documents liés à la confirmation soit fait auprès du secrétariat de ring avant l'examen du chien.

Les juges devront refuser toute confirmation dont le formulaire de demande n'aurait pas été correctement rempli et signé par le propriétaire et accompagné du titre de naissance ainsi que de la carte d'identification du chien à confirmer. En cas de doute la carte d'identification fait foi.

## Article A - 20 : PROPHYLAXIE DE LA RAGE

Les exposants doivent respecter la réglementation en vigueur à la date de l'exposition.

## Article A - 21 : OTECTOMIE

Les chiens aux oreilles coupées, nés après le 1er juin 2019, qu'ils soient français ou étrangers, ne seront plus confirmables et ne pourront plus être présentés en exposition.

## Article A - 22 : AVIS AUX EXPOSANTS RESIDANT A L'ETRANGER

I – Le service des douanes est susceptible d'exiger, d'une personne se présentant au bureau des douanes français, avec plusieurs chiens, l'établissement d'un acquit à caution et le versement des frais correspondants.

II – L'entrée en France n'est autorisée que pour les chiens âgés d'au moins 3 mois, sous réserve de la présentation au bureau des douanes d'entrée en France, d'un certificat délivré par un vétérinaire officiel du pays d'origine, attestant que les vaccinations contre la rage, la maladie de Carré et l'hépatite contagieuse, ont été effectuées depuis plus d'un mois et moins de un an, ou qu'un rappel de ces vaccinations a été effectué depuis moins d'un an.

Pour les animaux âgés de plus d'un an accompagnant les voyageurs en transit, importés temporairement ou réimportés après une exportation temporaire, le certificat de vaccination antirabique est seul exigé.

Le certificat devra avoir été authentifié par les autorités vétérinaires du pays d'origine et garantir que l'animal a bien été vacciné par un procédé autorisé dans ce pays. Une traduction officielle en langue française du certificat devra également être présentée. En l'absence de ces documents, les chiens seront refoulés.

III – Il y a lieu de présenter ces mêmes documents pour accéder à l'exposition. Par ailleurs, les chiens doivent être en parfait état de santé. Les origines de chacun d'eux devront pouvoir être justifiées à tout moment. Le vétérinaire officiel désigné par les organisateurs, peut refuser l'admission des chiens à l'exposition en cas de non conformité aux conditions sanitaires. Les exposants doivent respecter la réglementation en vigueur à la date de l'exposition.

# STATISTIQUES DES 35 CHIENS INSCRITS

## STAFFORDSHIRE AMÉRICAIN

| Classe        | Sexe     | Numéros | Nb. | Juge              |
|---------------|----------|---------|-----|-------------------|
| BABY          | Mâles    | 1 à 4   | 4   | M. BELCEVIC Dusan |
| PUPPY         |          | 5 à 5   | 1   |                   |
| JEUNE         |          | 6 à 8   | 3   |                   |
| OUVERTE       |          | 9 à 11  | 3   |                   |
| CHAMPION      |          | 12 à 15 | 4   |                   |
| VETERAN       |          | 16 à 16 | 1   |                   |
| BABY          | Femelles | 17 à 19 | 3   |                   |
| PUPPY         |          | 20 à 20 | 1   |                   |
| JEUNE         |          | 21 à 23 | 3   |                   |
| INTERMEDIAIRE |          | 24 à 25 | 2   |                   |
| OUVERTE       |          | 26 à 28 | 3   |                   |
| CHAMPION      |          | 29 à 33 | 5   |                   |
| VETERAN       |          | 34 à 35 | 2   |                   |

## CHIENS INSCRITS AU TAN

| N° | Identification  | Nom du chien                                   | Exposant           |
|----|-----------------|--|--------------------|
| 6  | 250269592003748 | ALIAS PABLO OF WOODCASTLE'S DOGS               | M. BOREL Benjamin  |
| 9  | 688038000305076 | JC RING ANGELS TICKET TO KENT                  | Mlle LEVETT Alison |
| 24 | 250269591858719 | VELVET SUMMER DREAMS-OF HOPE DES ANGES DE KENT | Mlle LEVETT Alison |
| 25 | 250269591774241 | VESTA KIARA OF WOODCASTLE'S DOGS               | M. BOREL Benjamin  |
| 27 | 250268781641329 | THORESTEEL ALICE COLOR CLOUD WONDERLAND        | Mme LEGERE Laura   |

# LISTE DES CHIENS EXPOSES

## STAFFORDSHIRE AMÉRICAIN

Juge : M. BELCEVIC Dusan (SERBIE)

### • CLASSE BABY MALE •

- 1 **ANAKIN SKYDARK ON FIRE OF WALKER RED** LOF : 167319 - id : 250269611710517 né le 07/12/2025 ((CH) PSYCHE DESTINY VOICE OF-THE HEREOS x (CH) THOTENTIK SLAMDUNK SHAYNESS OF WALKER RED) Prod : M. Mme JACQUEMONT Cédric / DUFANT Cloé, Prop : M. JACQUEMONT Cédric
- 2 **BURNING STAFF A COVERED IN' GOLD** LOF : 167543 - id : 250269101503877 né le 06/12/2025 ((CH) ROYAL COURTS COVERED IN GOLD x (CH) BURNING STAFF SHINNING COLORS GENIUS AST) Prod : M. LIESTAL Sébastien, Prop : M. GODIN Thomas
- 3 **THORESTEEL APACHE LONE STAR AT SACOTTE** LOF : 167677 - id : 250268782112542 né le 09/12/2025 ((CH) PERFECTION FOR THE DESTINY DU TEMPLE DE GAIA x THORESTEEL TIANA DANCE WITH THE DEVIL) Prod : Mme MOUREU-LARRANG Laura, Prop : Mme DEPUYDT Myriam
- 4 **THORESTEEL ATOM WR SIMPER FI** LOF : 167678 - id : 250268782112547 né le 09/12/2025 ((CH) PERFECTION FOR THE DESTINY DU TEMPLE DE GAIA x THORESTEEL TIANA DANCE WITH THE DEVIL) Prod : Mme MOUREU-LARRANG Laura, Prop : Mme JOVER Johanna

### • CLASSE PUPPY MALE •

- 5 **AIKO DE LA TAVERNE D'OX** LOF : 167055 - id : 250268782008757 né le 01/10/2025 (TOULOUSE DE LA TAVERNE D'OX x TERA DE LA TAVERNE D'OX) Prod : M. MAUREL Bastien, Prop : Mme MAURI Sara

### • CLASSE JEUNE MALE •

- 6 **ALIAS PABLO OF WOODCASTLE'S DOGS** LOF : 166443 - id : 250269592003748 né le 09/04/2025 (CELT'AND DAC PALATIN OF-EMPEREUR x ON THE ROAD TO KARBALLIDO OF WOODCASTLE'S DOGS) Prod : M. Mlle BRONZINA Xavier / HერიQUET Johanna, Prop : M. BOREL Benjamin
- 7 **BONE THUG BACK EACH OTHER ROCKABYE** SPKP : 4358 - id : 941000030480807 né le 25/07/2025 (LBK'S REBEL AND PROUD ROCK ME BABY x SNOWSTORM OF THE NEW AGE AST) Prod : Mme SVECOVA Tatiana, Prop : M. LEFEVRE Régis
- 8 (c) **MENELAOS RUFFIAN JOANNIDIS** CMKU : 14491/24 - id : 900085001751918 né le 22/12/2024 (DRAGON RUFFIAN JOANNIDIS x CASABLANCA RUFFIAN JOANNIDIS) Prod : M. LEFTERIS JOANNIDIS, Prop : Mme DEPUYDT Myriam

### • CLASSE OUVERTE MALE •

- 9 **JC RING ANGELS TICKET TO KENT JR** : 717309 - id : 688038000305076 né le 22/02/2024 (JC RING ANGELS DARK NIGHT x JC RING ANGELS PERFECT LOVE) Prod : M. CRNOGORAC Jovan, Prop : Mlle LEVETT Alison
- 10 **THORESTEEL VANNBERT IMPRESSIVE KENTUCKY** LOF : 164523/14895 - id : 250268781332252 né le 29/06/2024 (SON-OF-KENTUCKY DU TEMPLE DE GAIA x THORESTEEL THE STANDOUT TISHA) Prod : Mme MOUREU-LARRANG Laura, Prop : M. AUBERT Jérôme
- 11 (CH) **UNITED DRAGON NEW STEP OF THE NEW AGE AST** LOF : 160337/14716 - id : 250268780536503 né le 24/03/2023 (PLAYMAKER'S COTTON DRAGON x SOUL OF THE NEW AGE AST) Prod : M. QUAGLIA Ludovic, Prop : Mme COVARELLI Clara

### • CLASSE CHAMPION MALE •

- 12 (CH) **ICEWOOD EZ IN DA CLUB TO PARTY HR** : 15739 SF - id : 191035000185162 né le 24/08/2023 (SERENDIPITY'S GREAT HUNTER FROM ROCK x ARIETTA AIRFIRE) Prod : M. MATEJ MATIC TIHOMIL, Prop : M. Mme GUILLEMOT Christopher et Océane
- 13 **SEE HEAVEN OF THE NEW AGE AST** LOF : 147063/14062 - id : 250268743605858 né le 14/03/2021 (ALPINE'S HIGHWAYMAN x FURIOUS AST PIN-UP LP) Prod : M. QUAGLIA Ludovic, Prop : Mme COVARELLI Clara
- 14 (CH) **THORESTEEL TITANIUM MAGIC** LOF : 154278/14511 - id : 250269610238700 né le 17/02/2022 (ROCKABILLY'S SON LECHIS CLOUD OF HOPE x THORESTEEL OLYMPEA HIGH POWER O'F GOLD) Prod : Mme MOUREU-LARRANG Laura, Prop : M. CANCE Pierre
- 15 (CH) **TWISTER OF NEWS PAQUIS** LOF : 154386/14539 - id : 250268780210873 né le 18/03/2022 (DE PACO XZ DICKIES' TEXAS RASCALS x BAKARORO END ITUBORI DAYVANA) Prod : MM. BENOIST Anthony et Jonathan, Prop : M. BENOIST Anthony

### • CLASSE VETERAN MALE •

- 16 (CH) **LBK'S WE WILL ROCK YOU** AKC : RN27304503 - id : 985112005768205 né le 08/08/2014 ((CH) *VACA VALLEY'S BOLD RULER* x (CH) *LBK'S TRAFFIC JAM*) Prod : Mlle KELLER Lacey, Prop : M. GOLDBLUM Hadrien

### • CLASSE BABY FEMELLE •

- 17 **A PEANUT GIRL BACK FOR RCA'S OF WALKER RED** LOF : 167321 - id : 250269611706900 née le 07/12/2025 ((CH) *PSYCHE DESTINY VOICE OF-THE HEREOS* x *THOTENTIK SLAMDUNK SHAYNESS OF WALKER RED*) Prod : M. Mme JACQUEMONT Cédric / DUFANT Cloé, Prop : M. JACQUEMONT Cédric
- 18 **ALEY OP SLAMDUNK AND SHUTUP OF WALKER RED** LOF : 167315 - id : 250269611710445 née le 07/12/2025 ((CH) *PSYCHE DESTINY VOICE OF-THE HEREOS* x (CH) *THOTENTIK SLAMDUNK SHAYNESS OF WALKER RED*) Prod : M. Mme JACQUEMONT Cédric / DUFANT Cloé, Prop : M. JACQUEMONT Cédric
- 19 **BURNING STAFF A DREAM COME TRUE FOR FLOWER** LOF : 167538 - id : 250269101393758 née le 06/12/2025 ((CH) *ROYAL COURTS COVERED IN GOLD* x (CH) *BURNING STAFF SHINNING COLORS GENIUS AST*) Prod : M. LIESTAL Sébastien, Prop : Mme SALVAN Caroline

### • CLASSE PUPPY FEMELLE •

- 20 **ANGEL OF NEWS PAQUIS** LOF : 167526 - id : 250268781999789 née le 27/10/2025 ((CH) *TWISTER OF NEWS PAQUIS* x *REESE OF NEWS PAQUIS*) Prod : MM. BENOIST Anthony et Jonathan, Prop : M. BENOIST Anthony

### • CLASSE JEUNE FEMELLE •

- 21 **BUBBLE COME CLEAR NEW AGE ROCKABYE** SPKP : 4364 - id : 941000030480840 née le 25/07/2025 (*LBK'S REBEL AND PROUD ROCK ME BABY* x *SNOWSTORM OF THE NEW AGE AST*) Prod : Mme SVECOVA Tatiana, Prop : Mme COVARELLI Clara
- 22 **THORESTEEL ADORABLE LADY** LOF : 166333 - id : 250268781753174 née le 20/03/2025 ((CH) *ICEWOOD EZ IN DA CLUB TO PARTY* x *THORESTEEL UNICORN LALIE'S NINOS*) Prod : Mme MOUREU-LARRANG Laura, Prop : M. TOUZELET Nicolas
- 23 **THORESTEEL APRIL'S FROZEN PARTY GIRL** LOF : 166330 - id : 250268781753415 née le 20/03/2025 (*ICEWOOD EZ IN DA CLUB TO PARTY* x *THORESTEEL UNICORN LALIE'S NINOS*) Prod : Mme MOUREU-LARRANG Laura, Prop : Mme JOVER Johanna

### • CLASSE INTERMEDIAIRE FEMELLE •

- 24 **VELVET SUMMER DREAMS-OF HOPE DES ANGES DE KENT** LOF : 165064 - id : 250269591858719 née le 04/09/2024 (*MONTY DES ANGES DE KENT* x *SUMMERTIME MYSTERY-OF ANNA DES ANGES DE KENT*) Prod et prop : Mlle LEVETT Alison
- 25 **VESTA KIARA OF WOODCASTLE'S DOGS** LOF : 164822 - id : 250269591774241 née le 18/05/2024 (*ORION OF WOODCASTLE'S DOGS* x *ONCE UPON A TIME OF WOODCASTLE'S DOGS*) Prod : M. Mlle BRONZINA Xavier / HERIQUET Johanna, Prop : M. BOREL Benjamin

### • CLASSE OUVERTE FEMELLE •

- 26 **NOTORIOUS AST RIANNA BORN TO WIN** LOF : 142931 - id : 250268723094461 née le 18/08/2020 (*LBK'S PARTY LIKE A ROCK STAR* x *BURNING STAFF NEW GENERATION TO BEAUTY*) Prod et prop : M. SOILLY Jimmy
- 27 **THORESTEEL ALICE COLOR CLOUD WONDERLAND** LOF : 165845 - id : 250268781641329 née le 07/02/2025 ((CH) *THORESTEEL PASS RED CLOUD* x (CH) *THORESTEEL NEW GENERATION TO WINNING COLORS*) Prod : Mme MOUREU-LARRANG Laura, Prop : Mme LEGERE Laura
- 28 **THORESTEEL THE STANDOUT TISHA** LOF : 155882/19354 - id : 250269610318816 née le 19/04/2022 ((CH) *CELIA'S BLUE EYES JIM-JERICHO-COURTS* x *THORESTEEL PASTEL MIDNIGHT 'LOVE*) Prod : Mme MOUREU-LARRANG Laura, Prop : M. Mme GUILLEMOT Christopher et Océane

### • CLASSE CHAMPION FEMELLE •

- 29 (CH) **TAINI** LOF : 153166/18891 - id : 250268780128796 née le 01/01/2022 (*ORION OF WOODCASTLE'S DOGS* x *POLLY*) Prod et prop : Mlle KOHL Audrey
- 30 (CH) **THORESTEEL TICKET SILVER BULLET** LOF : 154287/19249 - id : 250269610318801 née le 17/02/2022 (*ROCKABILLY'S SON LECHIS CLOUD OF HOPE* x *THORESTEEL OLYMPEA HIGH POWER O'F GOLD*) Prod : Mme MOUREU-LARRANG Laura, Prop : Mme LEGERE Laura
- 31 (CH) **THOTENTIK SLAMDUNK SHAYNESS OF WALKER RED** LOF : 155792/19148 - id : 250268780333380 née le 02/06/2022 ((CH) *RING ON FIRE PEANUT COMEBACK OF WALKER RED* x *NALAH THE FABULOUS GODDESS OF WALKER RED*) Prod : M. Mme JACQUEMONT Cédric / DUFANT Cloé, Prop : M. JACQUEMONT Cédric

- 32 (CH) **URKA BONE THUG AND AMSTAFFORDSHIRE** LOF : 159686/19367 - id : 250269610684847 née le 11/02/2023 (*LEGEND OF DREAMS STANLEY x SHEILA OF ISS ARENA*) Prod et prop : M. LEFEVRE Régis
- 33 (CH) **UTAH HILL'S NEW AGE MAKER'S NEW STEP** LOF : 162009/19471 - id : 250268780914918 née le 31/08/2023 (*CARMICHAEL'S BRONZED ADONIS x ARTEMIS MADE BY APPEL*) Prod et prop : Mme COVARELLI Clara

• **CLASSE VETERAN FEMELLE** •

- 34 (CH) **BAKARORO END ITUBORI DAYVANA** RKF : 5099674 - id : 991001002199914 née le 28/02/2018 (*JOHNNIE WALKER BAKARORO BLU DIAMOND ROSE x EVAURA BAKARORO IRISS DELUX*) Prod : M. SAENKO Stepan, Prop : M. BENOIST Anthony
- 35 **LITTLE GOLD FLOWER NEVER WITHOUT MY SCARLETT** LOF : 117194/16552 - id : 250269802719378 née le 06/09/2017 ((CH) *JAW-OF-STEEL DU TEMPLE DE GAIA x (CH) HOLLYWOOD DES GRIFFES D'URKA*) Prod : Mme M. SALVAN Caroline / ALVES Jean-Philippe, Prop : Mme SALVAN Caroline

## LISTE DES EXPOSANTS

|  |             |
|--|-------------|
| <b>M. AUBERT Jérôme</b> Fontaine la Verte 11, chemin du Moulin Foulon 27490 FONTAINE HEUDEBOURG.....   | 10          |
| <b>M. BENOIST Anthony</b> 18, rue Berthier 53000 LAVAL - 06 67 33 15 52.....                           | 15-20-34    |
| <b>M. BOREL Benjamin</b> .....   | 6-25        |
| <b>M. CANCE Pierre</b> La Bitarelle 15220 ST MAMET LA SALVETAT - 06 71 96 88 44.....                   | 14          |
| <b>Mme COVARELLI Clara</b> - 06 95 83 54 21.....   | 11-13-21-33 |
| <b>Mme DEPUYDT Myriam</b> 1415, route de Peyrehorade 64270 LEREN - 06 37 88 74 77.....                 | 3-8         |
| <b>M. GODIN Thomas</b> .....   | 2           |
| <b>M. GOLDBLUM Hadrien</b> .....   | 16          |
| <b>M. Mme GUILLEMOT Christopher et Océane</b> .....  | 12-28       |
| <b>M. JACQUEMONT Cédric</b> .....  | 1-17-18-31  |
| <b>Mme JOVER Johanna</b> 177, rue Léopold Sedar Senghor 31790 ST SAUVEUR.....                          | 4-23        |
| <b>Mlle KOHL Audrey</b> .....  | 29          |
| <b>M. LEFEVRE Régis</b> .....  | 7-32        |
| <b>Mme LEGERE Laura</b> - 06 38 23 56 97.....  | 27-30       |
| <b>Mlle LEVETT Alison</b> Villa Hélicia Chemin des Hautes Pommières 83340 LE LUC - 06 13 04 26 74..... | 9-24        |
| <b>Mme MAURI Sara</b> .....  | 5           |
| <b>Mme SALVAN Caroline</b> - 06 52 69 78 75.....   | 19-35       |
| <b>M. SOILLY Jimmy</b> 580, chemin de l'Armentiou 64270 PUYOO - 07 87 76 48 93.....                    | 26          |
| <b>M. TOUZELET Nicolas</b> .....   | 22          |



Réalisation :

SARL - 8 rue de Wolfisheim - 67201 ECKBOLSHEIM - R.C.S. STRASBOURG 389912189

Adresse INTERNET : <https://cedia.fr> - E-mail : [expo@cedia.fr](mailto:expo@cedia.fr)

Certaines images ou certains textes peuvent avoir été créés ou modifiés avec l'IA.

cedia.fr

au service de la cynophilie



# votre partenaire expo

engagements en ligne & résultats des expositions

catalogue, revue, affiche, flyer, newsletter, mailing...



[facebook.com/cedia.fr/](https://facebook.com/cedia.fr/) R.E. FAST ▶ Balma vendredi 8 mai 2026





# FRANCE AMERICAN STAFFORDSHIRE TERRIER

## BULLETIN D'ADHESION 2026

Association régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901, affiliée à la Société Centrale Canine,  
fédération nationale agréée par le Ministère de l'Agriculture (arrêté du 22 mai 1969), reconnue d'utilité publique

NOUVELLE ADHESION

RENOUVELLEMENT d'ADHESION

N° ADHERENT

### A COMPLETER PAR L'ADHERENT PRINCIPAL (en lettres capitales d'imprimerie svp)

M.  Mme Date de naissance .....

NOM ..... PRENOM .....

Adresse .....

Code Postal ..... Ville .....

Téléphone ..... E-mail .....

Parrainé par (facultatif) .....

### A COMPLETER EN CAS D'ADHESION COUPLE (uniquement pour toute personne vivant sous le même toit)

M.  Mme Date de naissance .....

NOM ..... PRENOM .....

Téléphone ..... E-mail .....

Par la présente, je sollicite ma qualité de membre de l'association FRANCE AMERICAN STAFFORDSHIRE TERRIER (F.A.S.T.).  
Je reconnais avoir pris connaissance des Statuts et Règlement Intérieur de l'association et je reste en attente de validation de ma qualité de membre par le comité F.A.S.T. Ce n'est qu'après cette approbation que je recevrai ma carte de membre pour l'année civile en cours.  
Je certifie sincères et véridables, les informations portées ci-dessus.

A ..... Signature du ou des membres :

Le .....

| TYPE DE MEMBRE     | ADHESION UNIQUE | ADHESION COUPLE            |
|--------------------|-----------------|----------------------------|
| Membre actif       | € 30 €          | € 35 € (30€ + 5€)          |
| Membre bienfaiteur | € 75 €          | € 87 € (75€ + 12€) ou plus |

Pour tout renseignement concernant une adhésion, contactez Mme MOURÉU-LARRANG Laura : [fast.aquitaine-moureu@outlook.com](mailto:fast.aquitaine-moureu@outlook.com)

|   |  |
|---|--|
| € Chèque Bancaire (à l'ordre de F.A.S.T.)   | Votre bulletin est à adresser à<br><b>Mme MOURÉU-LARRANG Laura</b><br>1165 chemin de Compostelle<br>40300 CAGNOTTE<br>06.38.23.56.97 |
| € Espèces   |  |
| € Virement bancaire (précisez nom et objet)<br>(RIB à demander à la Trésorière ou au Président) |  |
| € Via le site internet de la Société Centrale Canine  |  |

Politique de confidentialité du F.A.S.T. : les informations recueillies sont nécessaires pour votre adhésion. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au secrétariat de l'association. Le fichier mis en œuvre pour le suivi des adhérents est à usage exclusif de notre association et ne peut être vendu, donné ou échangé. En application des directives de la CNIL Loi 2018-493 du 20/06/2018, la Convention 108+ du 30/03/2023 et le RGPD du 26/07/2019, Art. 12, 13, 14, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux informations vous concernant. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser au secrétaire du F.A.S.T. : Mme MEZQUIDA Catherine [fast.mezquida@gmail.com](mailto:fast.mezquida@gmail.com)

# MERCI À TOUS NOS SPONSORS

**alleva**  
Inspired by Nature

VOTRE ANIMALERIE EN LIGNE  
**WIPs**  
west indies pet shop  
[www.wipshop.fr](http://www.wipshop.fr)



Design by **KONG**

LE COIN CANIN   
**KONG** 



**Agria** 

